



Chaudière à gaz : changement et contrat de maintenance

Par **chaudiere**, le **07/06/2011** à **16:00**

Bonjour,

Je viens vers vous car je me sens impuissante vis à vis de mon dépanneur de chaudière :

Historique :

Ma chaudière ELM Leblanc tombe en panne à l'Hiver 2008 soit disant trop chère à réparer :
10 jours sans eau chaude avec deux enfants en bas âge.

Changement de chaudière et mise en service

Janvier 2011 de nouveau blocage avec la nouvelle chaudière : changement du bloc gaz
encore sous garantie.

Entretien annuel régulier

Juin 2011 : de nouveau le bloc gaz a changé il a pris l'eau mais il n'est plus sous garantie.

En fait cela fait 4 ans que je paye un entretien et qu'aucun dépanneur ne voit la fuite et que je change les pièces et surement mon ancienne chaudière due à une fuite non détectée.

Le commercial me rappelle pour me fixer un rdv pour un devis d'isolation mais pas le dépanneur pour me dire quand il change la pièce.

J'ai un peu l'impression que ma fuite d'eau est un commerce juteux.

Puis je me retourner vers la société pour ne pas avoir décelé il y a 4 ans la fameuse fuite qui est à la base de toutes ses interventions.

Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **07/06/2011 à 16:07**

Il faudrait prouver que la fuite existait il y a 4 ans

Par **chaudiere**, le **07/06/2011 à 16:13**

oui je ne sais pas comment le prouver bien sûr car à l'époque cela n'a pas été abordé mais nous étions en période de forte neige.

Merci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **07/06/2011 à 16:14**

Si vous n'aviez pas fait faire de constat à l'époque, ce n'est pas prouvable, il n'est même pas sur qu'elle existait (vous savez la poisse ça existe, une chaudière qui tombe ne panne par l'age, puis avec la nouvelle chaudière, une fuite)

Par **chaudiere**, le **07/06/2011 à 16:55**

merci par contre est ce qu'une fuite dans le corps de chauffe peut entrainer une défaillance du bloc gaz ?

Par **mimi493**, le **07/06/2011 à 16:57**

Euh ... c'est dans quel code que je peux savoir ça ? :)

Par **chaudiere**, le **07/06/2011 à 16:59**

Pardon et merci pour votre réactivité.
Cordialement.